

Le 5 août 2025

Attention : directions générales et personnes directrices des ressources humaines

Les attentes de la section locale 2745 du SCFP, tel qu'énoncé dans la décision de la Commission du travail et de l'emploi (pièce-jointe), sont les suivantes :

1. Annuler immédiatement toutes les lettres de mises en disponibilité.
2. Envoyer de nouvelles lettres de placement probable.
3. Le processus de placement du personnel doit être refait conformément aux articles 12 (postes vacants) et 13 (mises en disponibilité) de la convention collective de la section locale 2745 du SCFP.
4. Le processus mentionné ci-dessus doit commencer sans délai.

Nous nous attendons à voir ou à entendre vos intentions concernant votre plan d'action d'ici jeudi le 7 août 2025.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des préoccupations, veuillez s.v.p. communiquer avec Theresa McAllister (theresamcallister12@gmail.com) ou Adrienne Paradis (aparadis@cupe.ca).

Merci,

Theresa McAllister
Présidente de la section locale 2745 du SCFP

c.c. Jennifer Johnson, Finances et Conseil du trésor
Adrienne Paradis, coordinatrice de la section locale 2745 du SCFP